

A VRAI LIRE...

Votre actualité, notre regard **AF** AGIRAGRI

Mars 2022 - #31

OFFERT PAR



ACTUALITÉ

Le marché des céréales et la guerre en Ukraine p 3

ACTU VITICULTURE

2021 : Une année exceptionnelle pour les exportations de vins et boissons p 4

Les vins français à l'export dépassent désormais 8 €/litre p 4

ACTU ELEVAGE

Aviculture : Sursaut des abattages en décembre p 6

Porcins : Le cours remonte moins vite que celui des aliments du bétail p 6

Ovins : L'agneau français à plus de 8 € le kilo p 7

Bovins : Les prix flambent p 7

Lait : La collecte diminue et les prix augmentent p 8

ACTU GRANDES CULTURES

Une récolte mondiale historique et des prix au zénith p 9

France : Les semis d'orge et de colza en hausse, les semis de blé en baisse p 10

ACTU FRUITS & LÉGUMES

Laitue : Recul de 3 % de la production française p 10

Carottes : Production en hausse et prix en baisse p 10

Stocks de pommes en hausse et stocks de poires en forte baisse p 11

Poireaux : Production en hausse et prix en baisse p 11

GESTION & DROIT

Fiscal - Loi de finances pour 2022 p 12

PORTRAIT D'AVENIR

La passion des tropiques en Touraine p 16

INTERVIEW

« Pas de coopérative sans coopérateurs engagés » p 18

PARLONS DE NOUS

Remise du prix Un Jour Pour Agir p 20

CULTURE

« Moi, agricultrice » p 22

Meurtre au salon de l'Agriculture : crime des villes ou crime des champs ? p 23

DERNIÈRE MINUTE

Les prix à la production augmentent de 17,6 % en décembre p 24

Le solde des échanges agroalimentaires dépasse 8 mds € p 24

Le revenu des agriculteurs serait supérieur à celui d'un certain nombre d'artisans p 25

Le patrimoine des agriculteurs du Massif Central aurait doublé en 18 ans p 25

PAC 2023 : une grande diversité dans les plans stratégiques nationaux p 26

Cliquez sur l'intitulé de l'article pour accéder directement à la page

L'EDITO

Le marché des céréales et le rêve de Pharaon

Le prix du blé flambe partout. Et pourtant, la récolte française de blé tendre pour cette campagne s'établirait à 35,5 millions de tonnes (Mt). C'est 6 Mt de plus que l'année dernière. Il en est de même pour la production européenne qui grimpe de 14 Mt (+11 %). La production mondiale de céréales est, elle, historique avec 2 281 Mt. C'est 61 Mt de plus que l'année dernière et 90 Mt de plus qu'il y a deux ans ! On ne peut pas crier à la catastrophe.

Seul fait majeur, une hausse des importations chinoises de 30 Mt pour les aliments du bétail sur les deux dernières campagnes. Cela a entraîné une baisse du même ordre des stocks américains. Comment ce petit changement a-t-il pu provoquer une telle onde de choc sur les cours ? Il y a eu souvent une certaine corrélation entre prix des céréales et prix du pétrole à cause de l'éthanol et des engrais azotés. Nul doute que les grandes entreprises de courtage n'ont pas été les dernières à profiter de cette effervescence. Cela montre en tout cas que ce marché des grains est très sensible. Qu'en serait-il si l'on devait faire face à un conflit armé ou à un problème climatique sévère ?

Dans les dix dernières années, nous avons connu neuf campagnes successives de bonnes récoltes mondiales. Pour l'ensemble des céréales, du riz et du soja, la production totale a augmenté de 23 % alors que la population mondiale augmentait de 10,5 %. Cela permettrait de donner 404 kilos par habitant et par an dans le monde. Il y a néanmoins 800 millions de personnes qui ne mangent pas à leur faim et presque 2 mds en surpoids. En dix ans, les utilisations directes pour l'alimentation humaine sont devenues minoritaires par rapport aux aliments du bétail. Ces derniers ont augmenté de 50 % en Chine et d'un tiers dans l'ensemble du monde. Par ailleurs, les utilisations industrielles atteignent désormais 370 Mt. Ce serait largement suffisant pour assurer les besoins élémentaires d'un milliard de personnes.

Comment ne pas penser au rêve de Pharaon et à la responsabilité des trois grandes puissances ? Les Etats Unis sont obsédés par l'énergie. Ils préfèrent utiliser 43 % de leur énorme production de maïs pour faire des carburants. La Chine, est obsédée par sa stratégie territoriale. Elle détient plus de la moitié des stocks mondiaux des grains et cela correspond à presque un an de consommation mais elle préfère importer plutôt que de diminuer ses stocks. L'UE est obsédée par une mondialisation qui a ravagé son industrie et qui désormais lui apporte l'inflation. Dans la nouvelle PAC, pourrait-on entendre les conseils de Joseph à Pharaon ? L'UE devrait constituer des stocks suffisants pour empêcher la spéculation si dommageable pour la paix sociale dans tous les pays pauvres qui dépendent des importations.

Après les masques, les médicaments, maintenant le blé. Le manque de stocks est une négligence souvent coûteuse mais avec le conflit à nos portes cela devient une grave erreur stratégique qui pourrait être lourde de conséquences.

*Nous avons connu neuf
campagnes successives
de bonnes récoltes mondiales
sur les dix dernières années.*

AGIRAGRI
Groupement d'experts comptables et d'avocats

SC AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS :
Paris B 535 302 004
Directeur de Publication :
Olivier AUGERAUD
Rédactrice en chef :
Arielle DELEST
Comité de rédaction :
Bernard BIZOUARD
Rédacteur :
Lucien BOURGEOIS
Réalisation :
C.O.T.C Communication

ACTUALITÉ



Le marché des céréales et la guerre en Ukraine

La guerre qui a commencé fin février vient confirmer nos craintes sur l'incapacité des grandes puissances à apporter un peu de sérénité quand aux risques de pénurie. L'UE à 27, est pour son alimentation, dans une situation très différente de celle de l'énergie. L'UE est excédentaire en céréales et ses importations de soja proviennent d'Amérique mais cela n'exempte pas les pays européens de réfléchir très rapidement à une PAC qui lui assure une réelle souveraineté alimentaire. Il faudrait aussi se donner les moyens d'agir sur les marchés mondiaux pour juguler les mouvements spéculatifs. Nos pays ont abandonné les politiques de stocks stratégiques pour les métaux rares après la chute du Mur de Berlin. La France vient de rétablir une obligation de stocks pour les laboratoires qui fournissent des médicaments essentiels. On pourrait obliger les acteurs économiques à garder un minimum de stocks pour les matières premières agricoles essentielles pour l'alimentation.

La Russie est devenue le premier pays exportateur de blé depuis 2016 suite à l'embargo décrété en août 2014 suite aux sanctions économiques prises par l'UE, le Canada, l'Australie et les Etats-Unis après l'annexion de la Crimée. Ce pays retrouve ainsi un rôle historique de fournisseur de blé qui s'est interrompu en 1917 avec les mauvais traitements infligés aux paysans. Cela s'est accentué par la guerre froide et le Mur de Berlin érigé pendant 27 ans et qui avait coupé l'Europe en deux blocs antagonistes.

L'Ukraine est comme la Russie dotée des fameuses terres noires qui permettent de cultiver des céréales avec de très bons rendements. Ces deux pays produisent désormais plus de 200 millions de tonnes (Mt) de céréales. C'est 90 Mt de plus qu'il y a 10 ans. Comme ces deux pays n'ont connu aucune croissance démographique pendant cette période, la consommation n'a augmenté que de 14 Mt. Ces deux pays ont désormais un solde exportable de 108 Mt. Cela représente près du quart des exportations mondiales pour l'ensemble des céréales et même près de 30 % pour le blé.

Des stocks trop faibles

Cela va nécessairement créer une pénurie pendant toute la période où les expéditions provenant de la Mer Noire seront impossibles. Mais, grâce à la PAC, l'UE à 27 est parfaitement autonome et ne dépend pas du tout du marché mondial des céréales. L'UE à 27 reste le troisième pays producteur mondial avec une production de 290 Mt prévues cette année. Cela représente 13 % de la production mondiale contre 18 % pour les Etats-Unis et 17 % pour la Chine. La part de la Russie est de 5 % du total et celle de l'Ukraine de 3,7 %.

La production européenne permet de dégager un solde exportable d'environ 30 Mt par an car la consommation européenne pour l'alimentation humaine directe n'est que de 57 Mt, celle pour les aliments du bétail de 157 Mt et celle pour l'industrie de 36 Mt dans un total d'utilisations intérieures de 263 Mt.

La seule ombre au tableau est que nos stocks de report sont beaucoup trop faibles pour pouvoir agir sur les équilibres du marché mondial. Ils oscillent entre 30 et 40 Mt selon les années. Ils sont actuellement de 30 Mt soit à peine plus de 10 % de notre production annuelle.

Par ailleurs, l'UE est déficitaire en soja. Nous en produisons 3 Mt mais nous en importons 15 Mt. L'essentiel est le fait de l'Amérique du Sud et des Etats-Unis.

En cas de crise grave, n'oublions pas non plus qu'il serait possible de produire moins de carburants. L'UE utilise 35 Mt pour les usages industriels dont 10 Mt de blé cette année. Fort heureusement, pour ce qui concerne l'alimentation directe des hommes dans le monde, le riz a presque autant d'importance que le blé (500 Mt pour le riz et 540 pour le blé). Or cette production concerne surtout l'Asie. Selon l'index du CIC, le prix du riz a même baissé de 14 % depuis un an.

**VOIR AUSSI
RUBRIQUE
GRANDE CULTURE**

Pages 9 et 10

< **SOMMAIRE****ACTU VITICULTURE****EN SAVOIR PLUS**

2021 : Une année exceptionnelle pour les exportations de vins et boissons

L'année 2021 restera dans les annales. Le solde du commerce extérieur des vins et boissons atteint 14,6 milliards €. C'est 3,3 Mds € de plus qu'en 2020. C'est la première fois dans l'histoire que le solde frôle les 15 Mds €. Rappelons que c'est à peu près la même valeur que la parfumerie-cosmétique, une des valeurs sûres de la France. C'est 5 Mds € de moins que l'aéronautique (+ 19,7 Mds € en 2021). Rappelons aussi que le déficit de l'automobile atteint désormais 18 Mds €, que celui des produits informatiques est de 20,5 Mds € et celui de l'énergie de 43 Mds €.

Ce très bon résultat des boissons est en grande partie dû à nos exportations de vins et Champagne. Le solde dépasse pour la première fois les 10 Mds €. Le solde des vins augmente de 2,3 Mds € et celui des spiritueux de 1 Md €.

Même valeur
que la
parfumerie

**EN SAVOIR PLUS**

Les vins français à l'export dépassent désormais 8 €/litre

Sur le marché français, les vins IGP avec mention de cépage sont en hausse par rapport à la même période de 2020 : 7 % pour les rouges, 5 % pour les rosés et 20 % pour les blancs. Il en est de même des vins IGP d'assemblage sans mention de cépage. En revanche, les prix des vins d'appellation en vrac semblent accuser une baisse en début de campagne.

Les ventes de vins tranquilles dans la grande distribution ont baissé de 5 % en 2021 à un prix moyen de 4,84 € le litre soit 4,5 % de plus qu'en 2020. Seules les ventes de vins blancs ont gagné 1,2 point de parts de marché par rapport aux rouges et rosés. Les vins de France et les vins blancs AOP/IGP ont connu des hausses en volume alors que les vins de l'UE et les vins rouges et rosés se sont repliés. Les vins effervescents en grande distribution ont retrouvé une forte croissance après deux années de repli. D'un an sur l'autre, les volumes ont augmenté de 8 % et les prix de 7 % avec une moyenne de 7,9 € par bouteille. Dans ce contexte, les ventes de Champagne ont connu une progression de 18 % en volume.

Baisse du vrac

Sur le marché international, les exportations des quatre premiers mois de la campagne 2021-22 sont très bien orientées avec une hausse des volumes de 5 % et une hausse des valeurs de 20 %. Sur cette période août-novembre 2021, le prix du vin à l'exportation a encore gagné 14 % par rapport à la même période de 2020. Le prix dépasse désormais 8 € le litre (8,06) alors que ce prix venait de dépasser les 7 € il y a un an !

ACTU VITICULTURE

Cette moyenne très élevée cache une évolution structurelle avec une baisse des exportations des vins ordinaires et une hausse des exportations de vins AOP ou des Champagnes. Les vins de France (VdF) connaissent une baisse de 18 % en valeur et les vins provenant des autres pays de l'UE et réexportés sont en retrait de 11 % en valeur. En revanche, les exportations de vins AOP ont atteint un prix moyen de 9,62 €/l et les vins effervescents connaissent des croissances à deux chiffres sur cette période des quatre mois de début de campagne.

Il convient de signaler une forte reprise des exportations vers les Etats-Unis. En valeur, la croissance est de près de 50 % sur la période des quatre premiers mois de campagne. Avec une hausse de prix de 15 %, la valeur moyenne des vins exportés vers ce pays atteint 11,42 € le litre. En revanche, le marché chinois reste à environ un tiers de son potentiel des années fastes.

Les importations tombent à moins de deux millions hl (- 7%) mais leur valeur augmente de 17 % avec la hausse des prix. Ces derniers sont en moyenne de 1,32 €/hl pour les quatre premiers mois de campagne. Les deux tiers de ces importations concernent des vins d'Espagne importés à 52 cts par litre. Les importations de Prosecco continuent de progresser en volume (+ 40 %) sans pouvoir augmenter le prix payé à leurs producteurs.

Reprise de
l'export vers
les USA



The screenshot shows the website interface for 'AVRAI LIRE...'. At the top, there is a navigation menu with links for 'PRESENTATION', 'NOS OUTILS', 'ACTUALITES', 'A VRAI LIRE', and 'CONTACT'. The main header features the logo and the tagline 'Votre actualité, notre regard AGIRAGRI'. Below this, a list of four archived issues is displayed, each with a date and two buttons: 'Consulter' and 'Télécharger'. The issues listed are: N°30 janvier 2022, N°29 octobre 2021, N°28 juillet 2021, and N°27 avril 2021. At the bottom of the page, there is a search bar with the text 'TROUVER UN CABINET' and a magnifying glass icon.

Retrouvez les
derniers numéros
d'A Vrai Lire,
archivés sur le site.
VOIR ICI

< **SOMMAIRE****ACTU ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS**

Aviculture : Sursaut des abattages en décembre

Une fois n'est pas coutume. Alors que la production de volailles baisse d'habitude en décembre, on note fin 2021 une augmentation de 2,6 % par rapport à décembre 2020 pour les poulets de chair et une hausse toutes volailles de 2 %. Mais ce sursaut n'a pas suffi pour inverser la tendance annuelle pour les volailles. En cumul sur les douze mois de 2021, la production française baisse de 1,8 % par rapport à 2020. Les légères hausses de 1,5 % du poulet de chair et de 7,6 % du canard à rôtir ne compensent pas les fortes baisses de 7,4 % de la production de dindes et de pintades. Comme la consommation augmente à un rythme très rapide (+7,4 %), cela accroît notre déficit des échanges extérieurs. En novembre dernier les importations ont cru de 37 % en 12 mois. Sur la période janvier-novembre 2021, ce déficit était de 280 000 t contre 222 000 t pour la même période de 2020. En valeur sur l'année 2021, le déficit des viandes de volailles atteint 472 millions € quand il était de 347 M€ en 2020.

Le prix des œufs progresse de 11 % en décembre. C'est un niveau 4,6 % supérieur à celui de la moyenne 5 ans. Mais le prix des aliments a augmenté de 19 % en un an. Ce niveau est 25 % plus élevé que la moyenne quinquennale.

Déficit des échanges extérieurs**EN SAVOIR PLUS**

Porcins : Le cours remonte moins vite que celui des aliments du bétail

En décembre, le cours du porc est de 1,41 €/kg soit 2 centimes de plus qu'en décembre 2020. Mais le prix des aliments porcs augmente de 16 % sur un an et cela correspond à un niveau supérieur de 21 % par rapport au prix moyen des cinq dernières années. Les abattages ont augmenté de 4,5 % en 12 mois. C'est 1 % de plus que le niveau de la moyenne sur 5 ans. De fait les importations augmentent. La France avait connu un excédent grâce à la demande chinoise. Mais depuis septembre notre pays semble revenir aux déficits antérieurs de l'ordre de près de 40 M€ par mois.

Hausse du prix des aliments

< **SOMMAIRE**

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS 

Ovins : L'agneau français à plus de 8 € le kilo

Du jamais vu depuis 20 ans, le prix de l'agneau français est à un niveau historique de 8 € le kilo-carcasse en décembre 2021. C'est 78 cts de plus que l'année dernière et 1,35 € de plus que la moyenne 5 ans. Les abattages d'agneaux sont en léger repli par rapport à décembre 2020. On observe toujours un changement important dans le commerce extérieur des ovins depuis le Brexit. Les importations du Royaume-Uni ont très fortement augmenté mais une grande partie de cette hausse concerne des réexpéditions vers l'Allemagne. Si on les déduit, les importations depuis le Royaume-Uni ont augmenté de 4 % cette année.

La forte hausse des prix n'a pas empêché une augmentation de la consommation estimée à +1,6 % cette année.

Réexpéditions
vers
l'Allemagne



EN SAVOIR PLUS 

Bovins : Les prix flambent

En décembre 2021, les prix connaissent des augmentations impressionnantes.

A 4,39 € le kilo carcasse (kgc), le prix gagne 74 cts par rapport à décembre 2020, soit une hausse de 17 %. Pour les vaches de réforme laitière de catégorie O, la hausse est de 21 % en 12 mois et à peu près de cet ordre par rapport au niveau observé en moyenne 5 ans. Les vaches allaitantes se vendent à 4,31 €/kgc soit 9 % de plus qu'en décembre 2020. Les veaux de boucherie se vendent à 6,27 €/kgc soit aussi 9 % de plus qu'un an auparavant.

Ces fortes hausses des prix s'expliquent en partie par la baisse des abattages en particulier pour les bovins mâles. La baisse est de 10 % pour les animaux de 8 à 24 mois en décembre. Mais sur l'ensemble de l'année, la baisse n'est que de 1 %. Quant aux tonnages de vaches, ils sont à peu près au même niveau que ceux de l'an dernier. Les abattages de veaux sont supérieurs de 1,5 %.

A 2,80 €/kgc, le cours du brouillard est en hausse de 7% par rapport à décembre 2020. Le nombre des animaux vivants exportés est en hausse de 4 % en décembre 2021. Les brouillards lourds se sont bien vendus en Italie mais les brouillards légers sont en retrait sur l'Espagne.

En novembre, la consommation de viande bovine augmente de 4,3 % sur un an. Le coût des aliments bovins continue à augmenter (+ 12,9 % en un an).

Baisse des
abattages

< **SOMMAIRE****ACTU ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS** **Lait : La collecte diminue et les prix augmentent**

Pour le quatrième mois consécutif, la collecte baisse de 2,7 % en décembre. Sur les 11 premiers mois de 2021, le recul est de 1,5 %. Cette baisse de la collecte a un effet favorable sur les prix. Ceux-ci progressent de 10,2 % sur un an pour le lait hors AOP/IGP et Bio. La collecte européenne est elle aussi globalement en recul de 0,8 % sur un an. Cela facilite la bonne tenue du marché. Mais les évolutions sont très différentes selon les pays. La collecte recule en Allemagne et aux Pays-Bas comme en France mais elle augmente de 8 % en Italie ainsi qu'en Irlande.

Pour le cinquième mois consécutif, le prix du lait Bio recule. Il est inférieur de 3,7 % au prix de l'année dernière à même époque. Il y a eu en effet un fort accroissement de la production Bio sans accompagnement commercial suffisant. Le prix du lait AOP/IGP continue de progresser légèrement moins vite que celui du lait conventionnel (+ 7,5 %). C'est une situation que l'on observe souvent quand le marché connaît une progression rapide des cours.

La bonne tenue des cours est due à une forte demande pour les fabrications de fromages et de lait conditionné. En revanche, les fabrications de produits frais sont en recul.

La collecte de lait de chèvre diminue de 0,6 % entre décembre 2020 et décembre 2021. Mais en cumul sur un an, elle reste supérieure à celle de l'an passé. Le prix s'élève à 926 € par 1000 litres soit 33 € de plus qu'il y a un an.

La collecte de lait de brebis est en baisse de 3,1 %. En décembre, la collecte régresse de 2 % mais sur le cumul 12 mois, elle progresse de 2 %. La demande est tirée par la progression rapide des fabrications de fromages.

**Prix du bio
en baisse****Produits frais
en recul**

En ligne sur
le site Internet AGIRAGRI,
consultable partout
et à toute heure sur votre
smartphone.

< **SOMMAIRE****ACTU GRANDES CULTURES****EN SAVOIR PLUS**

Une récolte mondiale historique et des prix au zénith

Les prévisions se suivent et se ressemblent. Au 17 février 2022, d'après le Conseil international des céréales (CIC), la prévision de production de céréales dans le monde était de 2281 millions de tonnes (Mt) soit une baisse de seulement 6 Mt depuis 5 mois. C'est néanmoins un record historique absolu.

La seule différence concerne le soja. A l'automne dernier, les prévisions du CIC tablaient sur une production en forte hausse qui aurait pu atteindre 380 Mt alors que la dernière récolte était de 368 Mt. La prévision du 17 février n'est plus que de 353 Mt, soit un recul de 15 Mt par rapport à l'année dernière. On s'attend donc à une forte baisse des stocks de report qui tomberaient à 43 Mt, soit 12 % de la production mondiale. Mais c'est un secteur où les pays producteurs n'ont pas l'habitude de faire des stocks. Ces derniers risquent de disparaître chez les pays fournisseurs.

La prévision annonce seulement 9 Mt car l'essentiel des stocks de report se trouve en Chine, le principal client qui achète 60% des tonnages échangés sur le marché mondial. Il n'est pas étonnant que le prix du soja ait augmenté constamment cette année. Il était il y a 12 mois à 600 €/t en Argentine. Il est passé désormais à 649 €/t. Pour les autres graines, les augmentations de prix sont aussi très importantes. Le blé est en léger repli depuis son pic de 400 \$ atteint au 25 janvier. Il est actuellement à 383 \$/t (+ 34 % en un an). Le prix du maïs est à 299 \$/t en hausse de 19 % sur un an. En revanche, le prix du riz est en retrait de 14 % en un an.

Ces augmentations de prix pour le blé et le maïs sont difficiles à expliquer car le niveau de production atteint pour cette campagne est un record historique. Les stocks totaux paraissent largement suffisants car ils assurent presque 18 mois de commerce mondial. Le seul problème est que ces stocks soient pour plus de la moitié en Chine alors que les stocks des principaux exportateurs sont en baisse de 20 % en trois ans. Les opérateurs sont inquiets mais cela leur permet aussi de bonnes opérations commerciales. Les seuls qui ont tout à perdre sont les pays qui dépendent des importations pour leur approvisionnement. Faudra-t-il attendre des émeutes de la faim pour apporter des remèdes et faire en sorte que l'on puisse se donner les moyens de réguler ce marché essentiel pour la paix du monde ? Malheureusement, la guerre qui vient d'être déclarée le 24 février entre deux des plus grands exportateurs de céréales du monde risque d'accroître les phénomènes spéculatifs.

**Baisse
des stocks
de report****Bonnes
opérations
commerciales**

< **SOMMAIRE**

ACTU GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS 

France : Les semis d'orge et de colza en hausse, les semis de blé en baisse

Avec une surface de 6,7 millions d'ha, les surfaces de cultures d'hiver sont en baisse de 170 000 ha par rapport à celles de l'année dernière. La sole de blé tendre d'hiver diminue de 210 000 ha mais celle d'orge augmente de 50 000 ha et celles de seigle et de triticale augmentent chacune de 10 000 ha. Par ailleurs, la surface de colza progresse de 170 000 ha.

Mix diminution / augmentation

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

Laitue : Recul de 3 % de la production française

La production de laitue se partage en deux, la laitue estivale et la laitue d'hiver. Les surfaces de laitue d'hiver ont été de 3 700 ha sur un total de 7 800 ha. La production totale de la campagne 2021-2022 est de 469 millions de têtes soit un recul de 3 % par rapport à la campagne précédente et de 20 % par rapport à la moyenne 5 ans. En décembre, les prix augmentent de 30 % par rapport au même mois de 2020.

Le solde du commerce extérieur est négatif et atteint 55 000 tonnes.

Été vs hiver



EN SAVOIR PLUS 

Carottes : Production en hausse et prix en baisse

Avec 8 800 hectares de carottes en 2021-2022 pour le marché du frais, les surfaces ont augmenté de 6 % par rapport à la campagne précédente et de 19 % par rapport à la moyenne 5 ans. La production est en hausse de 9 % par rapport à la campagne précédente. Les prix sont en baisse en décembre de 18 % par rapport à la même période de l'année dernière. Les exportations baissent et le solde négatif de notre commerce extérieur porte sur 95 000 tonnes à rapporter à une production intérieure de 330 000 tonnes.

Solde négatif

< **SOMMAIRE**

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

Stocks de pommes en hausse et stocks de poires en forte baisse

En raison de la forte diminution de la production de poires en 2021, il n'est pas étonnant que les stocks soient inférieurs de moitié à ce qu'ils étaient un an plus tôt. En revanche, il est plus surprenant que les stocks de pommes soient en hausse de 34 % sur 12 mois alors que la production avait aussi baissé mais dans de moins fortes proportions que pour les poires. Cela est dû à une diminution de la consommation intérieure de 9 % en décembre et à une forte diminution de nos exportations. Ces dernières baissent de 38 % vers les pays européens et de 28 % vers les pays tiers. Les prix des pommes rejoignent leur niveau de 2020 mais sont 10 % au-dessus de ceux de la moyenne 5 ans. En octobre, les prix des poires étaient 50 % plus élevés que ceux d'un an auparavant.

Baisse de la consommation intérieure



EN SAVOIR PLUS 

Poireaux : Production en hausse et prix en baisse

Les surfaces sont en hausse de 3 % au 1^{er} Janvier 2022 avec 5100 ha. La production nationale de 155 000 tonnes est en hausse de 1 % par rapport à l'année d'avant. En décembre, les prix sont en baisse de 9 % en 12 mois. Le commerce extérieur reste déficitaire d'environ 10 000 tonnes.

Commerce extérieur déficitaire

L'intérêt de la SAS en agriculture

Une exclusivité

AGIRAGRI

DIFFUSION RESTREINTE
DEMANDEZ LES CODES D'ACCÈS
À VOTRE CABINET
MEMBRE DU GROUPEMENT



WEBINAIR
en trois épisodes

"Explicatif et instructif"

"Dynamique..."

"Un panorama très complet"

Voir la bande annonce

GESTION & DROIT

Fiscal - Loi de finances pour 2022

La loi de finances pour 2022 (LF2022) s'inscrit dans le cadre de la reprise économique et de la mise en œuvre du plan de relance suite à la crise sanitaire. Ce millésime comprend peu de dispositions spécifiquement agricoles.

1 - Elargissement de la qualification de BA aux revenus issus d'actions en faveur des écosystèmes ou paiements pour services environnementaux (PSE)

La qualification fiscale des revenus issus de certaines de ces *prestations* a fait débat, possiblement imposées à l'IRPP comme bénéfices agricoles (BA) et pour certaines dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non-commerciaux (BNC) les intégrant par suite, aux revenus accessoires rattachables aux BA (dans les limites prévues à l'art. 75 du CGI).

La loi prévoit désormais que les revenus qui « *proviennent des actions réalisées par les personnes mentionnées aux sept premiers alinéas (i.e. de l'art. 63 du CGI) sur le périmètre de leur exploitation et qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages.* » entrent dans la catégorie fiscale des BA ; ceci à compter des revenus 2021 déclarés et imposés en 2022.

La rédaction pose un problème d'interprétation. Convient-il en effet de considérer que l'imposition aux BA ne concernerait que les seules *personnes* visées à l'art. 63 du CGI ? Par lecture littérale, la portée du texte serait alors limitée aux *personnes* suivantes :

- Les fermiers, métayers, propriétaires exploitants,
- Les conducteurs de chiens attelés titulaires du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention « attelages canins ».

Plus vraisemblablement, l'idée est de considérer ces revenus comme complémentaires des revenus qualifiés d'agricoles au sens des sept premiers alinéas de l'art. 63 du CGI et par suite, de les rattacher aux bénéfices agricoles. En ce sens, la *personne* (comprendre dans ce cas, *l'entreprise agricole*) doit exercer une des activités prévue à l'art. 63 du CGI. Une précision sera bienvenue !

Le texte vise les revenus contreparties aux actions des agriculteurs qui contribuent à restaurer ou à maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages, et qui sont réalisées dans le périmètre de l'exploitation.

Les revenus provenant d'actions de ce type réalisées pour un tiers et/ou hors du périmètre de l'exploitation, demeurent donc des revenus non-agricoles, commerciaux ou non-commerciaux accessoires ; ainsi par exemple, l'éco-pâturage, réalisé au profit de collectivités locales sur des parcelles lui appartenant et non mises à disposition de l'exploitant.

GESTION & DROIT

2 - Prorogation et majoration du crédit d'impôt pour congé des exploitants agricoles

Pour rappel, les exploitants dont l'activité requiert leur présence quotidienne sur l'exploitation et qui emploient du personnel pour assurer leur remplacement, bénéficient d'un crédit d'impôt codifié à l'art. 200 undecies du CGI. Le dispositif qui devait arriver à son terme au 31 décembre 2022 est prorogé de deux ans jusqu'au 31 décembre 2024. Le taux du crédit d'impôt, qui est de 50 % des dépenses de personnel engagées pour assurer le remplacement, est porté à 60 % des dépenses en cas de maladie ou d'accident du travail à compter du 1er janvier 2022.

3 - Prorogation et augmentation du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (AB) est régulièrement reconduit. La LF 2022 proroge le dispositif pour une durée de trois ans (jusqu'à l'imposition des exercices clos de 2023 à 2025, toutes conditions posées par l'art. 244 quater L du CGI par ailleurs, remplies) et porte le montant du crédit d'impôt de 3 500 € (jusqu'à l'imposition des exercices 2022) à 4 500 €.

La limite du cumul entre le crédit d'impôt AB et les aides à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique, sera relevée, passant de 4 000 € à 5 000 € à compter de 2023. Pour les Gaec, le montant reste multiplié par le nombre d'associés dans la limite de 4.

4 - Report d'imposition des opérations de restructuration des sociétés civiles agricoles

L'application de ce dispositif et ses conséquences, relève plus particulièrement du savoir-faire de vos conseils membres du groupement AGIRAGRI. Schématiquement, le mécanisme fiscal de report d'imposition des plus-values résultant d'opérations d'apport effectués dans le cadre de fusions, scissions, et apports partiels d'actifs de sociétés civiles professionnelles (SCP) est étendu à ces mêmes opérations réalisées à compter de 2021, lorsqu'elles concernent des sociétés civiles agricoles exclusivement, relevant des BA (y compris par rattachement des revenus accessoires non agricoles BIC et BNC dans les conditions prévues à l'art. 75 du CGI). Sont donc exclus les apports réalisés par ou au profit de sociétés commerciales et ce, même si elles relèvent de l'IR BA, comme les SNC ou les SARL de famille.

Les associés de sociétés civiles agricoles relevant de l'IR BA peuvent donc désormais bénéficier, sur option, d'un report d'imposition des plus-values professionnelles réalisées sur les immobilisations non amortissables apportées à la suite d'une opération de fusion, d'apport partiel d'actif ou de scission au profit d'une autre société civile agricole. L'imposition de ces plus-values est alors reportée à la cession ultérieure :

- Des immobilisations non amortissables apportées, par la société civile agricole bénéficiaire de l'apport,
- Ou des parts de la société civile agricole reçues en contrepartie de l'apport, par l'associé de la société civile agricole apporteuse.

L'option pour le dispositif concerne aussi, sous conditions spécifiques, les opérations d'échange des titres des sociétés civiles agricoles objet d'une fusion ou d'une scission. Dans ce cas les plus-values sur parts sont reportées à la cession des titres de société qui lui ont été attribués en échange.

< **SOMMAIRE**

GESTION & DROIT

S'agissant des plus-values professionnelles sur éléments amortissables, elles sont transférées à la ou les sociétés civiles agricoles bénéficiaires de l'apport et étalées fiscalement par parts égales sur une période de quinze ans pour les constructions, plantations, agencements et aménagements de terrains amortissables, et cinq ans pour les autres immobilisations amortissables (matériels agricoles).

A noter toutefois que le nouveau dispositif n'évite pas l'imposition du profit sur les stocks transmis à l'issue de ces opérations contrairement à un autre régime fiscal de faveur (art. 151 octies du CGI). A voir si la doctrine administrative introduira une tolérance !

Enfin, ce report d'imposition n'est pas cumulable avec les régimes d'exonération de plus-values des petites entreprises (art. 151 septies du CGI et art. 238 quindecies du CGI). Votre conseil AGIRAGRI choisira avec vous le dispositif fiscal le plus approprié.

5 - Régime de l'IS ouvert aux entrepreneurs individuels

L'entrepreneur individuel relevant des BA selon un régime du réel, pourra opter pour le régime de l'IS, ceci sans avoir à modifier son statut juridique. L'entrée en vigueur du dispositif est conditionnée à celle de l'art. L 526-22 du code de commerce dans sa rédaction issue de la loi du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante. L'option pour l'IS se fera en optant pour l'assimilation, au plan fiscal, à une EARL dont l'entrepreneur serait l'associé unique. Les commentaires de l'administration sont attendus pour clarifier notamment les conséquences fiscales et sociales qui résulteront de l'option.

6 - Taux de TVA des produits agricoles

Le taux de 5,5 % s'applique aux denrées alimentaires destinées à la consommation humaine. La LF2022 ajoute à cette catégorie les produits normalement destinés à être utilisés dans la préparation de ces denrées et les produits normalement utilisés pour compléter ou remplacer ces denrées (taxés jusqu'à présent au taux de 10 %). Ainsi par exemple, les ventes de céréales généralement destinées à être utilisées dans la préparation de denrées alimentaires humaines, mais non consommables sans transformation préalable, étaient soumises au taux intermédiaire de 10 %. Ces ventes seront désormais soumises au taux réduit de 5,5 %. La loi ajoute également aux produits soumis au taux réduit de 5,5 % les produits normalement utilisés pour compléter ou remplacer ces denrées (additifs, compléments alimentaires par exemple). Là encore les précisions de l'administration sont très attendues !

Le taux de 10 % est appliqué aux ventes de variétés de produits agricoles destinés à l'alimentation animale ou généralement utilisés pour la préparation de ces denrées, dès lors qu'ils entrent dans l'une des deux catégories suivantes :

- Produits d'origine agricole, de la pêche, de la pisciculture ou de l'aviculture qui n'ont subi aucune transformation,
- Matières premières, d'aliments composés ou d'additifs destinés aux animaux producteurs de denrées alimentaires elles-mêmes destinées à la consommation humaine.

< **SOMMAIRE**

GESTION & DROIT

Attention toutefois, les produits destinés à la consommation animale relève toutefois du taux réduit de 5,5 % lorsque les variétés auxquelles ils appartiennent peuvent indifféremment être destinés à l'alimentation humaine ou à l'alimentation animale !

Le taux de 10 % est également applicable aux produits normalement destinés à être utilisés dans la production agricole et non destinés à l'alimentation animale. Sont concernés les ventes d'engrais par exemple, ainsi que celles des produits d'origine agricole, de la pêche, de la pisciculture et de l'aviculture n'ayant subi aucune transformation.

7 - Exonération de taxes foncières sur les locaux de coopératives utilisés par un tiers

L'exonération de taxes foncières pour les locaux utilisés par un coopérateur est étendue à compter des impositions établies au titre de 2022, au cas de leur utilisation par un tiers, dès lors que les locaux sont équipés des moyens de production nécessaires en vue de la transformation exclusive des produits des adhérents de la coopérative et que ces produits sont sous appellation d'origine, sous indication géographique ou entrent dans la catégorie des spécialités traditionnelles garanties.

Olivier Augeraud, expert-comptable honoraire, consultant AGIRAGRI.

Transmission

Entre passion et raison

Une exclusivité

AGIRAGRI

DIFFUSION RESTREINTE
DEMANDEZ LES CODES D'ACCÈS
À VOTRE CABINET
MEMBRE DU GROUPEMENT



WEBINAIR
en cinq épisodes

"Une grande saga"
"Passionnant... à raison !"
"Précis, complet, surprenant"

Voir la bande annonce

< SOMMAIRE

PORTRAIT D'AVENIR



La passion des tropiques en Touraine

Sandrine et Julien Jonchère ont créé une micro-ferme de plantes tropicales qu'ils vendent dans toute l'Europe, exclusivement sur Internet.

Le réchauffement climatique a-t-il été plus vite et plus fort qu'annoncé ? En Touraine, dans la commune de Savonnières, près de Villandry, tout porte à le croire : au milieu des prairies et champs de céréales, poussent Grenadille jaune, Belladonne, Pied d'éléphant à feuilles courtes, Arbre boulet de canon, Rose du désert banche, Kapokier, Vaca, Haricot pleureur, Ylang ylang, Vigne de lait, Bulbe à poison, Tiaré et autres plantes aux noms qui appellent au voyage.

Elles sont à notre porte grâce à beaucoup de passion et un peu de culot. Non-issu du milieu agricole, Sandrine Jonchère avait d'abord choisi l'hôtellerie puis la banque. Mais quand elle allait se promener, elle ne pouvait s'empêcher de ramasser des graines et d'essayer de les faire pousser au fond de son jardin. Lors de ses voyages à l'étranger, elle a gardé cette habitude des botanistes des siècles passés. Mais les graines dans les pays chauds ne supportent pas le gel. Or, en Touraine, il est encore au rendez-vous les mois d'hiver !

Qu'à cela ne tienne, Sandrine pense à une serre. Lors d'une opération portes-ouvertes, elle a l'occasion d'en visiter une dans la région. Elle se décide alors à profiter d'un congé parental pour acheter une petite serre semi-professionnelle d'une dizaine de m² au sol. Mais, pour économiser l'énergie, elle invente en cette occasion le concept d'une culture à trois étages. Elle crée en parallèle un site de vente par correspondance. « *Je me suis spécialisée dans les plantes tropicales. Elles sont remarquables à différents niveaux, aussi bien les fleurs, le feuillage, les graines, la silhouette...* », s'émerveille-t-elle.

Le confinement, une opportunité

Sandrine connaît le succès dès le début de son activité. « *Je me suis mise à rêver d'en faire mon métier* ». Le projet mûrit pour acheter une serre professionnelle. « *Ma principale préoccupation était évidemment la rentabilité : le bénéfice n'allait-t-il pas partir en fumée pour payer les notes de gaz pour chauffer la serre ?* ». Elle reprend alors son concept de plusieurs niveaux pour faire construire sa nouvelle serre.

Le succès dès le début de l'activité

Difficile d'assumer seule la production et la commercialisation. Julien, qui revenait d'un travail à l'étranger, a été vite séduit par cette entreprise originale et le mode de vie qu'il offrait. Décision est prise début 2018. Sur les conseils de FITECO, leur cabinet d'expertise-comptable (membre d'AGIRAGRI), les deux quarantennaires s'associent au sein d'une EARL. Moins d'un an après, la nouvelle serre est opérationnelle. Le plus difficile a été de trouver un terrain. Pas question de rejoindre une zone d'activités car les entreprises agricoles n'y sont pas admises. Heureusement, la Mairie de Savonnières leur a vendu un terrain de 1500 m² qui leur permet de ne pas avoir à changer de lieu s'ils veulent s'agrandir.



< **SOMMAIRE****PORTRAIT D'AVENIR**

L'entreprise « Rayon de serre » est en ordre de marche un an avant le début de la pandémie. Cette période a permis de faire les derniers réglages. « *Contrairement à la situation de nombreuses entreprises, le confinement a été pour nous une opportunité* », reconnaît Sandrine. Le choix du circuit commercial, uniquement via leur site internet, y a été pour beaucoup. La seule exception est une vente sur le parking trois fois par an. « *Les commandes ont tout de suite afflué et nous avons atteint nos objectifs économiques dès la deuxième année* », se réjouissent les deux associés, rassurés dans leurs choix.

48 heures chrono

Pour la vente sur Internet, ils ont une contrainte forte : les expéditions doivent arriver chez le client en moins de 48 heures. Cela exclut de travailler avec les pays lointains. Ils ont eu des demandes pour expédier en Polynésie, dans les Antilles ou à la Réunion ! Ils avaient des clients au Royaume-Uni mais ne peuvent plus les servir à cause des formalités de douane qui ont allongé les délais. Même pour la Suisse, le 48 heures chrono ne peut pas être respecté. Il leur reste tous les pays de l'UE.

Du matériel d'occasion

Les clients sont sensibles aux arguments commerciaux. Toutes les plantes sont semées et cultivées en Touraine. « *Souvent les amateurs de plantes exotiques sont déçus par leurs achats en jardinerie. Ils rentrent chez eux et pensent avoir une belle floraison mais la plante ne fait que "défleurer". Ils en déduisent qu'ils n'ont pas "la main verte" alors qu'il s'agit souvent d'une plante qui a été forcée avec du terreau, des engrais à haute dose et des produits chimiques divers. Privées de ces potions magiques, la plante dépérit* », explique Sandrine. Chez « Rayon de serre », ni greffe, ni engrais et la lutte biologique contre les petits insectes indésirables est confiée aux prédateurs naturels. Les plantes, dont le prix varie de 6 à 50 €, ont le temps de grandir naturellement et sont prêtes à s'adapter à leur destination finale chez les clients qui sont pour la grande majorité, des particuliers passionnés. Même l'emballage a été spécialement conçu pour le confort du voyage et est 100 % recyclé et recyclable.

**Petit mais high-tech**

Sandrine et Julien ne sont pas fascinés par les investissements somptueux. La serre ne couvre que 70 m² au sol. Avec les bureaux et salle d'expédition attenants, l'emprise totale ne dépasse pas 130 m² !

La serre est complètement automatisée. Des capteurs et autres sondes commandent une centaine d'arroseurs et des petits moteurs électriques nécessaires pour l'ouverture d'ouvrants ou la mise en place de rideaux pour faire de l'ombre quand le soleil est trop fort. « *On s'imagine que dans une serre, on peut profiter d'un havre de paix. Ce n'est pas cela car il y a toujours du bruit avec ces petits moteurs qui n'arrêtent pas de se mettre en marche, ainsi que le chauffage l'hiver* », remarque Sandrine.

L'avenir de la petite entreprise se pose déjà. Grandir supposerait d'embaucher un salarié car « *les 14 000 plantes actuelles nous occupent largement. Et il faudrait qu'il soit formé à ce travail très spécial* », souligne Sandrine. Cela impliquerait également des investissements à financer, bref, en quelque sorte un autre type d'entreprise.

Pour l'instant, le seul investissement à l'ordre du jour est une installation pour récupérer l'eau de pluie. « *Dans le Val de Loire, l'eau disponible est trop calcaire. Les plantes en souffrent et préfèrent l'eau du ciel. Ce qui permet de préserver en même temps les ressources naturelles* ».

En attendant, Sandrine et Julien ont montré avec ce beau projet que si on a une passion, on peut parfois en vivre même si on n'a pas de parents agriculteurs et encore moins d'exemples d'entreprises voisines qui ont réussi dans ce domaine que l'on croyait réservé à nos amis Hollandais ■

Propos recueillis par Lucien Bourgeois

INTERVIEW



«Pas de coopérative sans coopérateurs engagés»

Au centre, Samuel Crevel, avocat, spécialiste de la coopération agricole, entouré de Clément Bizouard et Eric Quineau, co-gérants du groupement AGIRAGRI

Acteurs majeurs de l'agroalimentaire en France, hier parées de toutes les vertus lorsque l'économie sociale et solidaire était en vogue, les coopératives risquent aujourd'hui la banalisation juridique. Pour y réfléchir, Samuel Crevel était l'invité de la 23^e Matinagri, organisée le 4 mars 2022 au Café le Procope à Paris.

Les coopératives sont très décriées, par les coopérateurs, les pouvoirs publics comme les entreprises privées concurrentes. Est-ce la fin d'un modèle ?

En tout cas, c'est la remise en question d'un modèle, à défaut, j'espère d'être sa fin. Effectivement un certain nombre de voix s'élèvent contre à l'extérieur et à l'intérieur des coopératives, en estimant que le modèle a évolué dans des directions qui ne sont pas celles auxquelles on s'attend. Il est quand même à observer que les coopératives, parfois sous la pression de la réglementation, font beaucoup d'efforts pour fidéliser, informer les coopérateurs. Certaines, surtout en viticulture, ont par exemple la préoccupation de s'assurer la maîtrise du foncier et de le mettre à disposition de leurs adhérents apporteurs.

Il est à espérer que les membres des coopératives eux-mêmes soient conscients de ces efforts et fassent vivre le modèle. Car sans eux, la coopérative n'existera pas. Il est aussi à espérer que les pouvoirs publics se débarrassent de certains préjugés qu'ils ont à l'encontre des coopératives et qu'au contraire, ils les aident à accompagner cette transition vers l'augmentation de leur taille qui paraît inexorable. Heureusement, le Conseil d'Etat a déjà remis le silo au centre du village, considérant que la coopérative est le prolongement de l'exploitation et qu'à ce titre, elle peut donc conserver les avantages fiscaux exorbitants dont elle bénéficie depuis sa création au début du 20^e siècle (exonération d'IS, décharge de taxes foncières...).



Un rapport d'information sur le secteur coopératif agricole a été présenté devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale le 16 février. Il formule 23 propositions visant à « consolider et moderniser le modèle coopératif, afin de lui donner des armes pour renforcer son attractivité et sa compétitivité ». Contient-il des leviers intéressants ?

Peu de propositions de modification du droit des coopératives sont avancées, dans la mesure où ce droit est déjà très complet et qu'il a beaucoup évolué au cours de ces dernières années. Le rapport parlementaire met plutôt l'accent sur la pratique et les mentalités, ce qui me semble être le bon levier. Les coopératives sont confrontées à la même métaphore que les démocraties : si le citoyen se désintéresse des élections, se désintéresse de la gouvernance et passe son temps à critiquer parce que c'est sans doute plus facile que de se remonter les manches, et bien la démocratie s'affaiblit. Et pour les coopératives c'est pareil. Si les coopérateurs n'y croient pas, elles vont inexorablement disparaître.

Sur un plan juridique, existe-t-il encore des angles à arrondir ?

La coopération n'est déjà plus une prison à vie. Les conditions de cessation de son engagement ont été assouplies ces dernières années. Il est par exemple possible de quitter sa coopérative au terme de son engagement, par simple lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance, sauf si les statuts prévoient un autre délai. Ou avant terme, en cas de force majeure ou tout motif « valable » accepté par la coopérative. On peut aussi noter la durée de reconduction de l'engagement, ramenée à 5 ans, voire moins si les statuts le prévoient.

< **SOMMAIRE**

INTERVIEW

Mais il est vrai que la question de la transmission de l'engagement coopératif à l'occasion de la transmission de l'exploitation du coopérateur à sa retraite ou lorsqu'il vend n'est pas réglée de manière satisfaisante par le droit puisqu'on peut aboutir à ce que le coopérateur qui cesse son activité puisse se voir infliger des pénalités financières importantes alors qu'il n'aura pas forcément démerité.

On peut aussi, et là c'est un sujet plus politique peut-être, imaginer une réglementation un peu plus étroite des filiales. Aujourd'hui, les coopératives ont peu de fonds propres et recourent plus souvent que les entreprises privées concurrentes à l'emprunt. Mais elles sont libres de créer des filiales de droit privé à leur guise et sans limitation particulière autre qu'une recommandation du HCCA, mais qui est limitée dans sa portée.

Et ouvrir les coopératives aux consommateurs ?

Aujourd'hui une coopérative peut accueillir comme associé des non-coopérateurs. C'est ainsi que les coopératives accueillent des salariés parmi leur actionnariat. Elles peuvent aussi accueillir des consommateurs. Certaines l'ont fait. Lesquels ensuite pourront avoir leur mot à dire, y compris dans le conseil d'administration de la coopérative. Donc en droit, il n'y a aucun obstacle. C'est peut-être plus une problématique de communication. L'idée étant que les coopératives soient à l'écoute des consommateurs qu'elles accueillent. Si c'est juste pour faire un affichage et montrer une diversité de membres, c'est un peu vain. Si c'est pour construire avec les consommateurs un partenariat pour améliorer les services rendus par la coopérative, c'est bon à prendre ■



Voir ici la vidéo



< **SOMMAIRE**

PARLONS DE NOUS



Remise du prix Un Jour Pour Agir

Quatre lauréats, clients des cabinets AGIRAGRI ont été primés pour leur réussite entrepreneuriale le 4 mars au SIA, dans le cadre d'un partenariat avec le groupe de presse professionnelle REUSSIR.

Pour cette édition 2021, trente dossiers avaient été sélectionnés par les cabinets membres d'AGIRAGRI. Une douzaine a été publiée dans les différentes revues du groupe REUSSIR : Grandes cultures, Vigne, Volailles, Porcs, Bovins viande.



1 – Catégorie « Organisation juridique et optimisation fiscale »

Thibault Gosseume, accompagné par Céline Sibout et Eric Quineau du cabinet Fiteco.

« J'ai séparé l'élevage des cultures pour évoluer »

Volailles



2 – Catégorie « Accès au marché et valorisation des produits »

Romain Viot, accompagné par Jérémy Boisseau du cabinet Altonéo

« Je valorise toute ma production en circuits courts »

Porc



3 – Catégorie « Concilier environnement et économie »

Le domaine des Jeunes pousses, accompagné par Alexandra Munnier et Hervé Pluyaut du cabinet AUCAP

« Trois ans pour se faire la main ».

Vigne



4 – Catégorie « Organisation collective du travail »

Mickaël et Vanessa Dupeyron et Raphaël Descat, accompagnés par Claude Masounave du cabinet EXCO FSO

« Nous mutualisons pour sécuriser le revenu »

Grandes cultures

< **SOMMAIRE**

PARLONS DE NOUS



AGIRAGRI est le premier groupement national pluridisciplinaire associant des experts comptables et des avocats indépendants qui déploient leurs compétences dans tous les secteurs économiques mais ont en commun d'avoir développé une vraie spécialité dans le domaine agricole et viticole.

Les valeurs portées par le groupement, né il y a plus de dix ans, la vraie richesse au service de nos clients et que nous partageons avec eux, est celle de l'humain : parler de chefs d'entreprise que nous sommes, à chefs d'entreprise que sont nos clients agriculteurs et viticulteurs, enrichir nos conseils de notre expertise dans les autres secteurs d'activité, en bénéficiant des compétences, savoir-faire et appui des cabinets associés.

Le partenariat avec le groupe Réussir sur ce concours et les lauréats présents, comme l'ensemble des dossiers proposés au concours par les cabinets membres d'AGIRAGRI, témoigne de ces valeurs, de ce travail quotidien aux côtés et au profit de nos clients, pour leur apporter les solutions sur mesure, adaptées voire innovantes en réponse à leur propre innovation.

Ces deux dernières années ont éclairé - fallait-il cette crise pour le faire ? - le rôle essentiel car stratégique, des agriculteurs pour la Nation, à la dimension inverse à celle de leur nombre dans la population active française. Et leur place centrale dans l'économie des zones rurales.

C'est donc aussi une façon pour nous de leur en témoigner remerciements à la fois comme clients de nos cabinets et en qualité de citoyens engagés que nous sommes tous ■



< **SOMMAIRE**

CULTURE



« Moi, agricultrice » Un documentaire LCP émouvant

Delphine Prunault est la réalisatrice d'un excellent documentaire qui vient de sortir sur LCP. Il aura fallu attendre 2010 pour que les agricultrices se voient enfin reconnaître un statut qui leur confère l'égalité avec les hommes. Et pourtant, s'il y a bien une profession où les femmes ont toujours travaillé, c'est bien le secteur agricole. Christiane Lambert, la Présidente de la FNSEA rappelle ce cliché toujours actuel du démarcheur qui vient sur une exploitation où il est accueilli par une femme : « *Il est où le patron ?* ».

Delphine Prunault a su faire un documentaire tout en finesse à partir de quelques exemples de femmes qui ont milité pendant des décennies pour ce juste combat de la reconnaissance de leur métier pour les femmes.



Michou Marcusse

Le plus emblématique est celui de **Michou Marcusse** qui a désormais 91 ans et qui narre ses combats avec le sourire (voir photo). Elle commence à travailler à 12 ans sous l'occupation et s'engage à 14 ans dans la Jeunesse agricole catholique (JAC). « *Grâce à mon père, j'ai pu passer mon permis dans le début des années 50 mais nous n'étions vraiment pas nombreuses à pouvoir conduire à cette époque. Quand nous voulions réunir des agricultrices, il fallait le faire au début de l'après-midi dans un endroit central pour que les femmes puissent venir à vélo avant d'aller chercher les enfants à la sortie de l'école* ».

Quand elle se marie en 1951, elle doit subir quatre ans en cohabitation avec ses beaux parents, « *un vrai purgatoire pour des jeunes mariés !* » se souvient-elle. Michou intègre la première commission féminine de la FNSEA en 1958. C'est aussi **Marie Paule**, militante des Paysans travailleurs en Loire-Atlantique qui obtiendra d'Yvette Roudy le doublement du congé maternité en 1986. Anne-Marie Crolais publie son autobiographie « *L'agricultrice* » en 1982. Elle parvient à organiser une manifestation de femmes dans les Côtes-d'Armor et à obtenir le premier statut officiel qui entre en vigueur en 1988. « *Un vieux tracteur de 30 ans était mieux assuré que moi !* ».

Marie-Hélène Tanguy, en Vendée décide de se lancer comme chef d'exploitation à 24 ans. Elle mettra 20 ans pour prouver sa légitimité auprès de ses voisins agriculteurs. « *On ne croyait pas que tu réussirais* », lui dit aujourd'hui son voisin.

Et, bien sûr, **Christiane Lambert** qui se lance à 19 ans comme chef d'exploitation dans le Cantal et qui est aujourd'hui Présidente de la FNSEA. Enfin **Nadège** qui, après son divorce, décide de reprendre son exploitation viticole pour créer sa cuvée de vin bio naturel.

Ces quelques exemples filmés à la perfection par un caméraman de grand talent rendent ce documentaire extrêmement émouvant. A voir, à revoir et à discuter...

< **SOMMAIRE**

CULTURE

Meurtre au salon de l'Agriculture : crime des villes ou crime des champs ?

Avez-vous entendu la dernière rumeur du salon de l'agriculture ? Un corps a été retrouvé... ou plutôt ce qu'il en reste, après que la plus belle truie des environs, fort justement nommée Goulue, a passé la nuit avec lui dans son enclos.

Heureusement, rien de tel ne s'est passé ces derniers jours. C'est l'intrigue du dernier roman de Yves Hughes (1960-2020) « Signe de terre », paru le 3 mars 2022 aux éditions de L'Aube.

Qui était cet homme ? Que faisait-il là ? Comment est-ce possible que personne – ni éleveurs, ni agents de sécurité – ne l'ait aperçu ? A l'inspecteur Yann Gray de répondre à ces questions. Un roman noir bien construit, où sans jamais perdre le fil de son intrigue, l'auteur nous entraîne dans ce rendez-vous annuel – véritable institution ! – et ses coulisses, auprès de celles et ceux qui le font vivre, dans cette drôle d'ambiance où ville et campagne se rencontrent, pour le meilleur... et pour le pire.



< **SOMMAIRE****DERNIÈRE MINUTE****Les prix à la production augmentent de 17,6 % en décembre**

Du rarement vu dans le secteur agricole, les prix des produits agricoles à la production viennent de connaître une augmentation historique. Ils ont progressé de 17,6 % en décembre dernier sur 12 mois. On n'avait pas connu pareil événement depuis juin 2011. Hors fruits et légumes, la hausse est encore plus forte (+ 19 %).

EN SAVOIR PLUS

On note un repli du prix des céréales et des produits oléagineux sur un mois mais les augmentations sur 12 mois restent fortes avec + 36 % pour le blé tendre et + 56 % pour les oléagineux. Les vins d'appellation augmentent de 31 % alors que les fruits frais ne progressent que de 5 %. Les prix des productions animales ne sont plus en reste puisqu'ils augmentent en moyenne de 11 %. Les prix des bovins augmentent de 15 % en 12 mois, ceux des volailles de 10 % et celui du lait de 8 %.

Parallèlement, on assiste aussi à une forte augmentation du prix des produits nécessaires à l'agriculture. L'indice IPAMPA augmente de 17,1 % avec des augmentations impressionnantes sur les engrais (+90 %) et sur l'énergie (+ 30 %). Les prix des aliments du bétail progressent de 14 %. Les augmentations sur les services d'entretien du matériel paraissent beaucoup plus raisonnables avec des hausses de l'ordre de 3 % en 12 mois.

Le solde des échanges agroalimentaires dépasse 8 mds €

Ces dernières années, le solde agroalimentaire était à la peine. Il restait positif certes, mais il oscillait entre 5 et 6 Mds € alors qu'il avait atteint les 10 Mds € pendant quelques années.

EN SAVOIR PLUS

En 2021, le solde remonte à 8,2 Mds €. C'est 2 Mds € de plus qu'en 2020. Mais une fois de plus, l'écart se creuse entre une vitalité incroyable du secteur vins et boissons dont le solde est de 14,6 Mds € en 2021. Fait significatif, le solde de ce secteur augmente de 3,3 Mds € alors que le solde global n'augmente que de 2 Mds €. Cela signifie que le déficit global des autres secteurs se détériore. Il dépasse désormais 6 Mds €. On s'éloigne de plus en plus de la « vocation exportatrice » de l'agriculture française.

Il y a certes un excédent de céréales de 6,5 Mds € mais il y a un déficit de 1,4 Md € pour les tourteaux de soja. Il y a surtout un déficit croissant en fruits et légumes de plus de 7 Mds € en 2021 et un déficit des poissons et produits de la pêche de 4,6 Mds €. Pour un pays qui se vante d'avoir le deuxième espace maritime mondial, on pouvait s'attendre à mieux ! Le déficit des viandes de 1,2 Md € est compensé par un excédent des échanges d'animaux vivants de 1,3 Md €. En revanche, il y a un excédent du secteur laitier de 2,9 Mds € dont 1,2 Md € de fromages.

Cette évolution du commerce extérieur montre clairement que la vente de matières premières n'offre guère de perspectives surtout si l'on doit donner des aides. Le succès de nos exportations de vins montre à l'inverse que la montée en gamme est une solution plus heureuse. Le prix moyen du vin exporté est de 8,06 €/l alors que le prix moyen de nos importations est de 1,23 €/l et les deux tiers d'entre elles avec un prix moyen de 39 centimes le litre.

< **SOMMAIRE**

DERNIÈRE MINUTE

Le revenu des agriculteurs serait supérieur à celui d'un certain nombre d'artisans

EN SAVOIR PLUS



D'après une étude publiée par le Ministère de l'agriculture, le revenu brut des agriculteurs au régime du bénéfice réel serait parmi les plus élevés des entreprises de moins de 20 salariés. Il serait assez comparable à celui des boulangers ou des charcutiers et supérieur à celui des restaurateurs.

Cette étude de Mathilde Baduffle en stage au Service statistiques du Ministère (SSP) a été réalisée à partir des déclarations fiscales des entreprises de moins de 20 salariés.

Ceci étant, nul ne s'étonnera d'apprendre que les agriculteurs doivent consacrer une part importante de leurs revenus aux investissements. Les dettes des exploitants agricoles sont plus élevées que la moyenne mais ils possèdent aussi deux fois plus de fonds propres. Cela explique que le coût d'entrée soit plus difficile. Les professions les plus endettées sont les pharmaciens, les chauffeurs de taxis, les juristes et comptables mais aussi les architectes et ingénieurs.

Le patrimoine des agriculteurs du Massif Central aurait doublé en 18 ans

EN SAVOIR PLUS



D'après une étude de Philippe Jeanneaux et Nathalie Velay, publiée dans le numéro spécial d'Economie rurale sur les revenus agricoles, les agriculteurs du Massif Central ont vu leur patrimoine doubler en 18 ans. Pour les 1500 adhérents des centres de gestion agréés de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme étudiés sur une longue période, ce patrimoine était de 340 000 € en moyenne en 2001 et de 575 000 € en 2018. Au vu de ces chiffres, nulle fatalité économique contre les agriculteurs. Il est vrai que ce patrimoine est une sécurité mais il s'agit aussi d'un revenu différé qui n'est pas disponible.

L'apport le plus intéressant de cette étude est de montrer qu'il y a des stratégies différentes de gestion selon les agriculteurs. On a trop souvent la tentation dans le secteur agricole de s'intéresser davantage aux coûts de production par une approche des catégories d'agriculteurs par type de produit vendu. En fait, des éléments comme l'importance du capital de départ, le choix de maximiser le patrimoine ou de faire face à des besoins importants du ménage peuvent être des éléments plus déterminants.

A la suite de cette étude Philippe Jeanneaux propose une répartition en 5 catégories des agriculteurs en fonction de leurs choix de répartition entre prélèvements privés et constitution du patrimoine.



En ligne sur
le site Internet AGIRAGRI,
consultable partout
et à toute heure sur votre
smartphone.

DERNIÈRE MINUTE**PAC 2023 : une grande diversité dans les plans stratégiques nationaux**

On pouvait craindre que la plupart des pays reconduisent les mesures de la Pac sans beaucoup de changements comme cela s'est passé en France. Il n'en est rien même si cela se traduit par un retard important dans les remises de copie qui auraient dû être terminées pour le 1^{er} janvier 2022. Le Gouvernement Allemand a changé et il aurait été étonnant que cette nouvelle coalition accepte de se lier les mains avec une stratégie mise au point par la coalition qui a perdu les élections.

Mais d'ores et déjà, le nouveau gouvernement a fait savoir qu'il demanderait qu'après 2027 les aides à l'hectare soient supprimées au profit d'aides aux services environnementaux. Quand à la Belgique, elle est toujours aussi divisée et doit faire deux plans. Celui de la Flandre a été finalisé par le nouveau Gouvernement de droite nationaliste le 24 février. Il est relativement semblable à celui des Pays-Bas. Il prévoit de respecter les normes de pollution azotée. Pour ce faire, ils dégagent un budget important pour indemniser les plus gros pollueurs afin qu'ils cessent leur activité agricole.

Vingt-deux Etats ont rendu leur copie. On peut déjà remarquer quelques innovations, en particulier sur la répartition des aides en faveur des plus petites exploitations et par une prise en compte plus active des contraintes d'environnement et de bien-être animal.

L'Espagne, fidèle à sa tradition décentralisée, a présenté un plan par région. La mesure la plus emblématique est la limite des paiements à 200 000 € par exploitation. Une dizaine d'éco-régimes seront mis en œuvre avec un soin particulier pour le problème vital de l'Espagne, la ressource en eau.

L'Italie met l'accent sur l'élevage et l'agriculture biologique. Les programmes pour la bio sont augmentés de 1 milliard et atteindront 2,5 Md €. La Pologne met l'accent pour préserver les petites exploitations.

Grand changement aux Pays-Bas, il y est question de diminuer de 30 % la production animale pour que ce pays se mette enfin en conformité avec les règles communautaires en matière de pollution par les nitrates. Un budget de 30 Mds € est prévu pour racheter un certain nombre d'exploitations en particulier celles qui sont situées en-dessous du niveau de la mer. Il est temps que ce pays, souvent donneur de leçons sur la rigueur budgétaire accepte enfin de respecter la loi commune sur les pollutions des nitrates.

En République Tchèque, 23 % du budget sera réservé aux premiers hectares des exploitations et une lutte efficace sera menée pour stopper les aides réservées aux oligarques proches de l'ancien Premier Ministre. C'est l'Irlande qui va le plus loin en matière de redistribution des aides. Non seulement les 30 premiers hectares seront avantagés mais un prélèvement de 85 % sera effectué au-delà de 60 000 € par exploitation. Cela aboutirait à un plafonnement des aides de 66 000€ par agriculteur.

Un échange de vue avec la Commission européenne est prévu en mars et ensuite les plans seront revus dans chaque pays pour une adoption avant le 1^{er} janvier 2023. Il faut s'attendre néanmoins à une forte révision de ces plans à mi parcours en 2025.

Source : Agra Presse